

Référentiel du Comité Territorial de Normandie de Rugby.

Règlement Rugby à 7 plus de 18 ans.



*Règlement Championnat Territorial de
Normandie de Rugby à 7.
Saison 2016 - 2017*

Édition du 04/08/2016

Version n°01

Applicable à partir du 17-09-2016

Emetteur : Commission des Epreuves



Sommaire

PREAMBULE	1
OBJET	1
ARTICLE N° 1 - CLUBS OU ASSOCIATIONS INVITES POUR LA SAISON 2016 – 2017.....	2
ARTICLE N° 2 – DEROULEMENT DU CHAMPIONNAT REGIONAL.....	3 ET 4
ARTICLE N° 3 – DEROULEMENT DU CHAMPIONNAT FEDERAL.....	5
ARTICLE N° 4 – LES FINALES	6
ANNEXE 1 : FEUILLE DE MATCH RUGBY A 7.	
ANNEXE 2 : ORGANISATION TYPE JOURNEE BRASSAGE	
ANNEXE 3 : CLASSEMENT LORSQUE DEUX OU PLUSIEURS EQUIPES SONT A EGALITE.	

Préambule

Le Rugby à 7 a fait son apparition dans le giron des Jeux Olympiques à Rio de Janeiro en cette année 2016. Afin d'aider à la promotion de cette catégorie de notre sport, le Comité Territorial de Rugby de NORMANDIE a mis en place un Championnat de Rugby à 7 pour la catégorie + 18 ans (Sénior).

Objet

Ce championnat doit permettre la promotion et l'éclosion d'une nouvelle culture du 7, dans notre Comité.

Il doit permettre de présenter l'attractivité de ce sport.

D'en démontrer la convivialité et les performances techniques et sportives nécessaires à la pratique de cette discipline.

Pour correspondre au Championnat de France, le rugby à 7 est séparé en deux championnats de niveaux distincts.

Le premier (**REGIONAL**) réunit les clubs et associations du groupe Pré-Fédéral (Honneur), du groupe Excellence (Promotion d'Honneur) et des séries territoriales.

Le second (**FEDERAL**) réunit les clubs ou associations de Fédérale 1, de Fédérale 2, de Fédérale 3.

Le vainqueur de chaque niveau se verra décerner le titre de Champion Territorial de NORMANDIE de RUGBY à 7 et sera qualifié pour le championnat de France de RUGBY à 7 du niveau concerné.

Article n° 1 - Clubs ou Associations invités pour la Saison 2016 – 2017.

Attention, seuls les licenciés « compétition » et majeurs peuvent participer, les licenciés « loisirs » n'y sont pas autorisés. Il ne pourra y avoir d'équipes composées et réunissant des joueurs issus de plusieurs clubs ou associations.

Les clubs non inscrits dans la compétition à XV ou mis en sommeil pourront s'inscrire sous réserve d'avoir au moins 12 licenciés « compétitions » validés à la date du 13 septembre 2016.

Chaque club ou association ne pourra inscrire qu'une seule équipe dans la compétition. **Tous les clubs ou associations du Comité Territorial de Normandie de Rugby sont inscrits automatiquement pour participer à ces Championnats.**

Les clubs ou associations non intéressés par ces championnats pourront se retirer par courrier simple ou courriel à destination du comité. Ils n'encoureront alors aucune sanction financière, administrative ou sportive.

Ils devront signaler leur volonté de ne pas s'engager dans la compétition au comité avant la date

- **du 09 septembre 2016** pour les clubs ou associations concernés par le REGIONAL
- **du 1^{er} Janvier 2017** pour les clubs ou associations concernés par le FEDERAL.

Une semaine avant les dates indiquées par niveaux distincts, un ultime courriel du Comité Territorial rappelant les conditions de retrait de la compétition sera envoyé à tous les clubs (inscrits et non-inscrits).

Au-delà de ces dates, tout retrait de la compétition (annoncé ou non) sera considéré comme un forfait simple. (cf. règlement FFR : barème des sanctions).

Attention, il n'y aura pas de renoncement possible à ce championnat de rugby à 7 pour effectuer un éventuel match (report) de championnat à XV.

Article n° 2 – Déroulement du Championnat REGIONAL

Le championnat verra s'opposer des clubs ou associations des groupes Pré-Fédéral, Excellence, Territorial et Régional. Toutefois les clubs en sommeil ou ne s'étant pas engagé dans le championnat à XV sont autorisés à s'engager. (Cf Art.1 du présent règlement)

Ces clubs ou associations inscrits seront regroupés pour disputer un tournoi de rugby à 7. Le nombre de poules sera en fonction du nombre de clubs engagés. Toutefois le nombre d'engagés par poule ne pourra être inférieur à 5 et supérieur à 6. Néanmoins, il est à noter que la 3^{ème} journée qualificative se jouera en poule de 4. Le comité en fonction du nombre global de clubs ou associations participant pourra modifier le nombre de sites de tournoi lors des journées qualificatives pour rester dans la logique (de nombre de participants) précédente.

Le Comité désignera, en privilégiant autant que possible une logique géographique, le site du tournoi et la répartition des clubs ou associations pour les deux premières journées qualificatives.

Un dirigeant de ces clubs ou associations retenus sera désigné responsable du tournoi.

Le règlement applicable, lors de l'ensemble des tournois, est celui de la FFR.

Un arbitre (ou deux) sera désigné par tournoi suivant leur disponibilité par le DTA.

Le défraiement de ces officiels désignés sera à la charge des clubs présents par équitable répartition, toutefois si un club inscrit à la compétition ne se présente pas, l'amende fixée par les règlements FFR (forfait) servira à payer le ou les arbitres. Si cette amende ne suffit pas à couvrir les frais, les clubs régleront le solde par équitable répartition.

A la fin du Tournoi après émargement de la feuille récapitulative de chaque club, l'arbitre signalera, si besoin, les cartons jaunes et/ou rouges dans un rapport complémentaire.

Chaque équipe remplira sa feuille de match (annexe 1) et y consignera ses résultats. A la fin du tournoi les feuilles seront émargées par les différents interlocuteurs et transmises par le responsable du tournoi au Comité de Normandie par le moyen le plus adapté (Courrier, mail, ...).

Les clubs ou associations en présence disputeront une compétition de type championnat (chaque équipe se rencontre).

En cas d'égalité de points l'ordre de classement des clubs sera défini selon l'annexe 3 du présent règlement.

2.1 1^{ère} journée qualificative

La 1^{ère} journée se déroulera le dimanche 18 septembre 2016.

Pour la première journée, en fonction du positionnement des clubs potentiellement qualifiés, 5 sites ont été pre-retenus.

Il s'agit de Gravenchon, Pont Audemer et Mont St Aignan (RCMSA) pour l'ex.Haute Normandie, St Lô et Lisieux pour l'ex.Basse Normandie. Ces clubs peuvent refuser cette désignation par courriel au comité, un autre choix sera alors effectué parmi les clubs de la poule. Toutefois le nombre de site peut être diminué ou augmenté en fonction du nombre final d'inscrits.

Le tirage au sort des poules sera effectué par un représentant du comité au siège du comité la semaine précédente. Chaque club pourra ainsi, en consultant son site Intranet FFR, connaître ses concurrents ainsi que les heures de matchs, à charge pour lui de se présenter une demi heure avant son premier match auprès du responsable du tournoi.

A l'issue de ce tournoi, les 4 premiers de chaque poule seront qualifiés pour la deuxième journée qualificative qui aura lieu le dimanche 26 Février 2017.

Le comité pourra repêcher le meilleur 5^{ème} pour pallier à un forfait ou un retrait dans la phase suivante.

2.2 2^{ème} journée qualificative

La seconde journée se déroulera le dimanche 26 Février 2017.

Elle sera organisée sous la forme de 4 poules de 5 clubs qualifiés lors de la 1^{ère} journée qualificative. Le lieu des tournois de la seconde journée sera désigné au lendemain de cette 1^{ère} journée. Une logique géographique sera recherchée en fonction des qualifiés.

Le tirage au sort des poules sera effectué par un représentant du comité au siège du comité la semaine précédente. Toutefois un « mixage » des clubs sera opéré pour éviter de jouer contre les mêmes adversaires que lors de la 1^{ère} journée qualificative. Chaque club pourra en consultant son site Intranet FFR, connaître ses concurrents ainsi que les heures de matchs, à charge pour lui de se présenter une demi heure avant son premier match auprès du responsable du tournoi.

Les trois premiers de chaque poule de cette 2^{ème} journée seront qualifiés pour la 3^{ème} journée qualificative du dimanche 02 Avril 2017.

2.3 3^{ème} journée qualificative

La seconde journée se déroulera le dimanche 02 Avril 2017.

Elle sera organisée sous la forme de 3 poules de 4 clubs qualifiés lors de la 2^{ème} journée qualificative. Le lieu des tournois de la 3^{ème} journée sera désigné au lendemain de cette 2^{ème} journée. Une logique géographique sera recherchée en fonction des qualifiés.

Le tirage au sort des poules sera effectué par un représentant du comité au siège du comité la semaine précédente. Toutefois un « mixage » des clubs sera opéré pour éviter de jouer contre des adversaires déjà rencontrés 2 fois lors des premières journées qualificatives. Chaque club pourra en consultant son site Intranet FFR, connaître ses concurrents ainsi que les heures de matchs, à charge pour lui de se présenter une demi heure avant son premier match auprès du responsable du tournoi.

Les deux premiers de chaque poule de cette 3^{ème} journée seront qualifiés pour la finale de championnat de Normandie de rugby à 7 REGIONAL du dimanche 30 Avril 2017.

Cette finale se déroulera au même lieu que la finale de niveau FEDERAL afin de faire de cette journée une Fête du rugby à 7.

Article n° 3 – Déroulement du Championnat FEDERAL

Le championnat verra s'opposer des clubs ou associations de Fédérales 1, 2 et 3 affiliés au Comité de Normandie.

Ces clubs ou associations inscrits seront regroupés pour disputer un tournoi de rugby à 7. Le Comité désignera, en privilégiant autant que possible une logique géographique, le site du tournoi pour la journée qualificative.

Un dirigeant de ce club ou association retenu sera désigné responsable du tournoi.

Le règlement applicable, lors de l'ensemble des tournois, est celui de la FFR.

Un arbitre (ou deux) sera désigné par tournoi suivant leur disponibilité par le DTA. A la fin du Tournoi après émargement de la feuille récapitulative l'arbitre signalera, si besoin, les cartons jaunes et/ou rouges dans un rapport complémentaire.

Les clubs ou associations en présence disputeront une compétition de type championnat (chaque équipe se rencontre).

En cas d'égalité de points l'ordre de classement des clubs sera défini selon l'annexe 3 du présent règlement.

Le tirage au sort de la poule sera effectué par un représentant du comité au siège du comité la semaine précédente. Chaque club pourra ainsi, en consultant son site Intranet FFR, connaître l'ordre de ses match, ses concurrents ainsi que les heures de matchs, à charge pour lui de se présenter une demi heure avant son premier match auprès du responsable du tournoi.

Au vu du nombre potentiel de clubs ou associations (4 en 2016-2017), il n'y aura pas de journée qualificative mais une finale directe. Elle se déroulera le dimanche 30 Avril 2017 au même lieu que la finale du niveau REGIONAL afin de faire de cette journée une Fête du rugby à 7.

Article n° 4 – Les Finales.

Les finales se dérouleront dans un club ou association ayant fait savoir au Comité Territorial son désir d'accueillir ces compétitions. Un cahier des charges édicté par le comité territorial sera envoyé aux clubs candidats. Son acceptation validera la candidature. A l'issue du recensement des candidatures, le site sera désigné par le Comité Directeur du comité. Seuls les clubs disposant de 2 terrains sur le même site pourront candidater.

Les finales 2017 aura lieu le dimanche 30 Avril à

Les six (6) clubs ou associations finalistes du niveau REGIONAL seront regroupés en deux (2) poules de trois (3) clubs et disputeront une compétition type championnat.

Le tirage au sort des poules sera effectué par un représentant du comité au siège du comité la semaine précédente. Chaque club pourra, ainsi en consultant son site Intranet FFR, connaître ses concurrents ainsi que les heures de matchs, à charge pour lui de se présenter une demi heure avant son premier auprès du responsable du tournoi.

A l'issue de ces deux (2) poules du Niveau REGIONAL, un classement de chaque poule sera établi.

La Finale pour l'obtention du titre de Champion Territorial de Rugby de Normandie de Rugby à 7 REGIONAL verra s'opposer les deux clubs ou associations classés 1^{er} de chaque poule de qualification* .

Est déclaré Champion Territorial de Normandie de RUGBY à 7 REGIONAL le vainqueur de cette finale.

Les 4 clubs de Fédérale affiliés au Comité Territorial de Normandie se rencontreront sous la formule championnat (poule unique) où tous les clubs se rencontrent.

Est déclaré Champion Territorial de Normandie de RUGBY à 7 FEDERAL, le club classé N°1 à l'issue de ces rencontres.

Un membre du Bureau Directeur du comité Territorial remettra aux clubs vainqueurs un bouclier, symbole du titre de champion de Normandie.

Les deux champions de Normandie REGIONAL et FEDERAL seront qualifiés pour le championnat de France de rugby à 7 de leur niveau.

La date de ces championnats sera le weekend du 24 et 25 juin 2017 dans un lieu non encore déterminée par la FFR.

* En cas de retrait ou de l'absence inopinée d'un club le jour de la compétition, la finale sera organisée sous la forme d'un tournoi championnat (poule unique) où tous les clubs se rencontrent. Le club classé N°1 sera déclaré Champion de Normandie).

Annexe 1 : Feuille de Match Rugby à 7.

	<h2>FEUILLE DE TOURNOI RUGBY A 7 Championnat Territorial</h2>	
<p>Organisateur : Comité Territorial de Normandie de Rugby</p>		

Date :

Lieu du tournoi :

Equipe :

	NOMS Joueurs	Prénom	N° licence
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			

	Adversaire	G, N, P	Score	Points*	Points de sanction*
Match 1			/		
Match 2			/		
Match 3			/		
Match 4			/		
			Total		

* Gagné : 3 / Nul : 2 / Perdu : 1

Emargement de Responsable de l'Equipe :

Emargement Responsable Tournoi

Emargement Arbitre(s) du Tournoi

Annexe 2 : Organisation Type d'une journée de Brassage

Si journée à 6 clubs ou associations (2 arbitres)

Tournoi organisé sous la forme de 2 poules de 3 clubs avec un match à l'issue de ces poules.

Début des rencontres à 14h00. Une pause de 5 minutes maximum pourra être observée entre chaque match. Les matchs se dérouleront alternativement poule A – Poule B suivant l'ordre suivant :

Match N° 1 A	Equipe 1 - Equipe 2	Match N° 1 B	Equipe 1 - Equipe 2
Match N° 2 A	Equipe 1 – Equipe 3	Match N° 2 B	Equipe 1 – Equipe 3
Match N° 3 A	Equipe 2 – Equipe 3	Match N° 3 B	Equipe 2 – Equipe 3

A l'issue des matchs 1 - 2 et 3, des matchs de classements détermineront

les 5^{ème} et 6^{ème}, puis les 3^{ème} et 4^{ème} et enfin le 1^{er} et le 2nd.

Poule de 5 clubs ou associations (2 arbitres)

Début des rencontres à 14h00. Une pause de 5 minutes maximum pourra être observée entre chaque match. Les matchs se dérouleront selon l'ordre suivant :

Match N° 1	Equipe 1 - Equipe 2
Match N° 2	Equipe 3 - Equipe 4
Match N° 3	Equipe 1 – Equipe 5
Match N° 4	Equipe 2 – Equipe 3
Match N° 5	Equipe 4 – Equipe 5
Match N° 6	Equipe 1– Equipe 3.
Match N° 7	Equipe 2 – Equipe 5
Match N° 8	Equipe 1 – Equipe 4
Match N° 9	Equipe 3 – Equipe 5
Match N° 10	Equipe 2 – Equipe 4

Poule de 4 clubs ou associations (2 arbitres)

Début des rencontres à 14h30. Une pause de 10 minutes maximum pourra être observée entre les matchs 2 et 3, puis entre le match 4 et 5. Les matchs se dérouleront selon l'ordre suivant :

Match N° 1	Equipe 1 - Equipe 2
Match N° 2	Equipe 3 - Equipe 4
Match N° 3	Equipe 1 – Equipe 3
Match N° 4	Equipe 2 – Equipe 4
Match N° 5	Equipe 1 – Equipe 4
Match N° 6	Equipe 2 – Equipe 3.

Annexe 3 : Classement lorsque deux ou plusieurs équipes sont à égalité à l'issue du tournoi.

Si deux ou plusieurs équipes se trouvent à égalité, leur classement sera établi en tenant compte des facteurs ci-après, considérés dans l'ordre, l'examen de l'un d'eux n'étant à effectuer que si celui qui le précède n'a pas permis ce classement.

- 1- Nombre de points « terrain » (cf.annexe 1) obtenus sur l'ensemble des rencontres ayant opposé entre elles les équipes concernées par le cas d'égalité sur le tournoi.
 - 2- Nombre de carton(s) Rouge(s) sur le tournoi.
 - 3- Nombre de carton(s) Jaune(s) sur le tournoi.
 - 4- Goal-average sur l'ensemble des rencontres ayant opposé entre elles les équipes concernées par le cas d'égalité.
 - 5- Plus grande différence entre le nombre d'essais marqués et concédés sur l'ensemble des rencontres ayant opposé entre elles les équipes restant concernées.
 - 6- Goal-average sur l'ensemble des rencontres.
 - 7- Plus grande différence entre le nombre d'essais marqués et concédés dans toutes les rencontres.
 - 8- Plus grand nombre d'essais marqués dans toutes les rencontres.
-